



**CHOISY**.le-ROI

Hôtel de Ville  
Place Gabriel péri  
94600 Choisy-le-Roi  
www.choisyleroi.fr  
☎01.48.92.44.44

## *Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du Mercredi 28 janvier 2026*

Le vingt-huit janvier deux mille vingt-six à dix-neuf heures quinze, le Conseil municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le mercredi 21 janvier 2026, s'est réuni Salle du Conseil municipal — Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

### **Étaient présents :**

MM. PANETTA Tonino, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, GAULIER Danièle, SASU Hancès, GARROUT Karim, COHEN Rachel, POU DY Franklin, CHIRrane El Arbi, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, Hamida BOUGUEROUA, FOURNIAUD Martine, ESSONE MENGE Terence, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie.

### **Étaient représentés :**

M. ID ELOUALI Ali	mandat à Mme HACHE Bénédicte
Mme LANTERNIER Lucie	mandat à M. DRUART Frédéric
Mme FONTAINE Sabrina	mandat à M. CHALBI Yacin
Mme ALIROL Béatrice	mandat à M. COELHO Vasco
Mme DIMNET Jocelyne	mandat à Mme OSTERMEYER Sushma
M. BANCE Stéphane	mandat à M. BOLLE-DALLIAH Kristian
Mme FADLI Hafida	mandat à Mme BOUGUEROUA Hamida
Mme BEZACE Mathilde	mandat à M. OMRANE Alain
Mme FOURNIER Laura	mandat à Mme GAULIER Danièle
M. BIALAS Thierry	mandat à Mme FOURNIAUD Martine (jusqu'au point 24 004 inclus)
Mme LEMOINE Nathalie	mandat à M. PANETTA Tonino

### **Étaient absents :**

DOS REIS Sabrina  
DESPRES Catherine  
AOUMMIS Hassan  
SAYADI Walid (jusqu'au point 26 001 inclus)  
THIAM Moustapha (jusqu'au point 26 001 inclus)  
BENKAHLA Malika (jusqu'au point 26 001 inclus)

**Secrétaire de séance :** Damien DESROCHES

## Sommaire

→ Désignation du secrétaire de séance .....	3
→ Appel.....	3
→ Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025. ....	3
<b>RESSOURCES HUMAINES</b> .....	Erreur ! Signet non défini.
→ Modification du tableau des effectifs du personnel communal	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
→ Présentation du Rapport Social Unique (RSU) - Année 2024	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
→ Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Année 2025 .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>FINANCES</b> .....	Erreur ! Signet non défini.
→ Rapport d'Orientation Budgétaire - Année 2025 .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>URBANISME</b> .....	Erreur ! Signet non défini.
→ Approbation du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Local (CRACL) 2024 de la ZAC des Hautes Bornes .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
→ Approbation du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Local (CRACL) 2024 de la ZAC du Port.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>Administration Générale</b> .....	Erreur ! Signet non défini.
→ Compte-rendu des décisions L-2122-22 du Code général des collectivités territoriales .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>Questions diverses</b> .....	Erreur ! Signet non défini.

*La séance est ouverte à 19 h 15 sous la présidence de M. Tonino Panetta, Maire de Choisy-le-Roi.*

**M. le Maire** : Bien. Bonsoir, chers collègues, mesdames, messieurs. Vous avez été convoqués dans les formes légales en séance du conseil municipal pour ce jour.

→ **Désignation du secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, nous devons désigner un secrétaire de séance. Il se trouve que nous avons un vrai professionnel en la matière depuis quelque temps, donc monsieur Damien Desroches sera secrétaire de séance.

(M. Damien Desroches est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.)

**M. le Maire** : Je vais, sans plus attendre, passer la parole à notre DGS, Monsieur Baranger, pour procéder à l'appel.

**M. Baranger** : Bonsoir à toutes et tous. Je vais donc procéder à l'appel nominal des élus du conseil municipal.

→ **Appel**

(M. Denis Baranger procède à l'appel.)

→ **Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025.**

**M. le Maire** : Merci, M. Baranger. Nous avons aussi à voter le procès-verbal du conseil du 15 décembre. Y a-t-il, à moins qu'il y ait des observations, des remarques sur ce procès-verbal ? Y en a-t-il ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des votes contre ? Je n'en vois pas. Abstentions ? Je n'en vois pas.

*Le procès-verbal est donc adopté à l'unanimité.*

Merci.

Nous allons donc aborder l'ordre du jour.

**RESSOURCES HUMAINES :**

→ **Modification du tableau des effectifs du personnel communal**

**M. le Maire** : Sur le point numéro 1, je donne la parole à Monsieur Coelho. Tu vas nous faire un point sur le tableau des effectifs du personnel communal.

**M. Coelho** : Merci, monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues, chers Choisyens, chères Choisyennes. Pour contribuer au bon fonctionnement des différents services de la ville, il convient de procéder aux transformations indiquées dans la délibération pour la mise en adéquation des postes existants et des postes à pourvoir, en tenant compte des mouvements du personnel et des recrutements réalisés, et en ouvrant l'accès à des agents contractuels. Voilà, chers collègues, nous devons donc délibérer à ce sujet.

**M. le Maire** : Très bien, c'est du classique.

Y a-t-il des observations sur ce tableau ? Je n'en vois pas. Des votes pour ? Contre ? Abstention ?

*Vote de la délibération n° 26 001*

Ont voté pour : 37

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, GAULIER Danièle, LAUTERNIER Lucie, FONTAINE Sabrina, ALIROL Béatrice, SASU Hancès, GARROUT Karim, COHEN Rachel, POU DY Franklin, CHIRRANE El Arbi, OMRANE Alain, DIMMET Jocelyne, CHASSAY Laurent, BANCE Stéphane, FADLI Hafida, BEZACE Mathilde, FOURNIER Laura, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, Hamida BOUGUEROUA, FOURNIAUD Martine, ESSONE MENGE Terence, BALIAS Thierry GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

*La délibération n° 26 001 est adoptée à l'unanimité.*

**M. le Maire** : C'est voté à l'unanimité. Merci. Monsieur Coelho, vous gardez la parole pour le compte-rendu du RSU.

## → **Présentation du Rapport Social Unique (RSU) - Année 2024**

**M. Coelho** : Merci, Monsieur le Maire.

**M. le Maire** : Je précise que c'est l'année 2024.

**M. Coelho** : 24, oui. L'année 2024, tout à fait. Alors donc, me voilà, chers collègues. Je vais vous présenter ce rapport. Conformément à l'article 5 de la loi numéro 2019-828 du 6 août 2019, désormais codifiée aux articles L 231-1 à L 231-4 du Code général de la fonction publique, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les collectivités territoriales doivent établir un rapport social unique, ce qu'on appelle le RSU annuel, au titre de l'année écoulée. Il est basé sur les données de l'ensemble des agents publics employés par la ville, décliné en différentes thématiques : l'emploi, le recrutement, le parcours professionnel, la formation, la rémunération, la santé et la sécurité au travail, l'organisation du travail et l'amélioration des conditions et de la qualité du travail, l'action sociale et la protection sociale, le dialogue social et la discipline. Le RSU a pour rôle de permettre à chaque employeur de s'appuyer sur un état des lieux des données relatives à ses effectifs afin de définir, dans le cadre d'un dialogue social, une politique RH ambitieuse et adaptée aux enjeux de sa collectivité. Le document indique les moyens budgétaires et en personnel dont dispose la collectivité. Il présente des analyses permettant d'apprécier notamment les caractéristiques des emplois et des situations des agents relevant du Comité social territorial (CST), ainsi que, le cas échéant, de ceux qui ne sont pas électeurs de ce comité, la situation comparée des femmes et des hommes et son évolution, et la mise en œuvre des mesures relatives à la diversité, à la lutte contre les discriminations et à l'insertion professionnelle, notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap.

Conformément à l'article L231-4 du Code général de la fonction publique, le rapport social unique est présenté à l'Assemblée délibérante après avis du Comité social territorial. Pour rappel, le RSU est distinct du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, qui vous sera présenté lors du point suivant par Monsieur le Maire. Chers collègues, nous devons prendre acte de la présentation du Rapport Social Unique, année 2024.

**M. le Maire** : Merci, Monsieur Coelho. Y a-t-il des observations ? Monsieur Guillaud-Bataille.

**M. Guillaud-Bataille** : Oui, merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous, chers collègues. Des observations, effectivement, nous en avons quelques-unes. D'abord, pour nous alarmer du nombre croissant et sans cesse plus important de contractuels au sein de l'effectif municipal. Nous sommes bien conscients qu'il existe un problème de rémunération de la grille indiciaire. C'est un élément commun à de trop nombreuses collectivités. Il est en fait le résultat d'un statut de la fonction publique territoriale qui n'est pas assez protecteur ou avantageux par rapport aux rémunérations. Et on le sait, le statut de contractuel offre bien souvent des possibilités de primes, d'ajouts qui font que, parfois même, le cas existe, il est des agents de la fonction publique qui préfèrent se faire recruter sous forme contractuelle. Évidemment, tout cela nous interroge, surtout lorsqu'on voit dans ce rapport que 63 % des arrivées dans notre collectivité se font via ce système contractuel. Il s'agit là d'un problème national, mais je crois plus important que jamais de s'engager, comme maire, comme majorité, comme élu, pour une revalorisation des statuts et des rémunérations de la fonction publique territoriale, même si ce n'est pas aujourd'hui à la mode, puisque la tendance est plutôt à encore plus les dégrader.

Évidemment, cette année encore, nous soulignerons la rémunération des personnels de police municipale en catégorie C, qui atteint 48 747 € en moyenne par an pour les agents de catégorie C de la filière police municipale. Si nous savons bien que le système a été mis en place permettant une course à l'échalote entre toutes les mairies pour essayer de recruter des policiers municipaux, nous avons constaté dans le tableau qui nous a été fourni que des policiers municipaux ont quitté la ville, j'imagine parce qu'ils ont trouvé mieux ailleurs. Bien évidemment, je crois qu'il nous faut vraiment nous interroger sur ce système qui crée des différences de revenus abyssales, puisque, lorsqu'on regarde ces rémunérations de la police municipale, elles sont supérieures de quasiment 50 % à la moyenne des autres salariés de catégorie C, supérieures de plus de 13 000 € à la moyenne des catégories B et ne sont inférieures en moyenne qu'aux filières administratives et techniques en catégorie A, dont on sait que, en plus, cette moyenne est, et c'est normal, un peu biaisée par la présence, souvent, de grades importants dans ces deux filières.

Voilà des éléments qui nous posent question, qui posent question sur la façon dont on conçoit aujourd'hui les polices municipales.

Il est en effet tout à fait aberrant, et cela questionne même l'État dans son entier, et notamment le ministère de l'Intérieur, puisqu'aujourd'hui, des policiers municipaux peuvent être mieux rémunérés que des policiers nationaux, à travail équivalent.

Ce sont des éléments qui nous ont à nouveau interpellés. J'y ajoute la présence de 35 accidents du travail. Évidemment, tout cela doit, j'imagine, nous alerter sur les conditions de travail. J'y ajoute la présence de 357 jours de grève sur l'année 2025, un chiffre qui est important et qui excède largement les mobilisations nationales et témoigne donc des difficultés de dialogue et d'écoute de la majorité avec ses agents. Les représentants des salariés dénoncent la rupture du dialogue social, le mépris parfois, les difficultés de

fonctionnement et de travail. Vous outrepassiez vous-même, Monsieur le Maire, votre devoir de confidentialité vis-à-vis de vos agents, comme vous l'avez fait en public lors de certaines manifestations devant la mairie. D'ailleurs, vous n'avez pas jugé utile aujourd'hui de nous informer et d'informer le conseil municipal des raisons qui ont amené les représentants du personnel à refuser ce rapport social unique lors du CTP de décembre, ce qui vous avait amené à retirer ce rapport de l'ordre du jour en décembre. Nous informer du pourquoi et du comment, et de ce qui s'en est suivi depuis, au moment de nous représenter ce rapport, aurait participé de la transparence sur ce rapport social unique et sur l'état réel des rapports avec les salariés dans notre ville. Comme nous ne l'avons toujours pas, évidemment, nous sommes obligés de saisir le contrôle de légalité sur votre politique RH et en particulier, évidemment, sur l'écart de rémunération des agents constaté pour les catégories C. Je vous remercie.

**M. le Maire :** Je ne sais pas où vous êtes allé chercher ce chiffre de 357 jours de grève. Je sais pertinemment, on peut compter les jours, il y a beaucoup moins de grèves qu'avant 2020. Les seules grèves qu'il y a eu, ce sont les ATSEM qui avaient été manipulées par la CGT. Elles sont restées trois ou quatre jours, le temps que j'aie rétabli les choses. Et le personnel de la restauration aussi, trois jours, qui avait été manipulé. Le rapport de la CSU, la CGT, depuis qu'ils sont dans cette ville, refuse catégoriquement, que ce soient mes prédécesseurs ou moi. Donc, il n'y a rien de nouveau. Même les grèves nationales, il y en a eu deux qui ont été suivies par 30 à 35 % du personnel. Donc, je m'inscris en faux sur ce que vous dites. J'ai rétabli le dialogue social. Nous sommes présents avec mon adjoint Vasco. On échange et ce ne sont pas trois ou quatre agents qui vont faire croire le contraire. J'ai des exemples précis, je ne vais pas donner leur nom, d'agents avec qui, monsieur COELHO, on a essayé malgré tout de leur donner une chance, ou ce sont leurs propres compagnons de travail qui nous ont dit : « Ce n'est plus possible. »

Parce qu'il y a aussi ce petit bruit qui court. Donc, je suis désolé, votre analyse, je ne sais pas du tout d'où vous la sortez. Elle est fautive. Vous pouvez saisir le contrôle de légalité. Ça permettra au moins de mettre officiellement les choses au point. Il est vrai qu'on est en période électorale, donc sur la police municipale, il suffit juste de dire que vous la supprimez ou que vous baissez les salaires. Madame Fourniaud dit non. Pendant cinq ans, on a entendu ce discours que la police municipale est trop payée. Donc, je vous en prie, dites que vous allez baisser leur salaire. Maintenant, moi, la course à l'échalote, je ne la fais pas. Comme vous l'avez remarqué, on a perdu six policiers municipaux parce qu'il y a une surenchère entre toutes les communes, surtout pendant cette période, que je n'ai pas voulu suivre. Et j'ai réuni les policiers municipaux à qui j'ai expliqué que, de toute façon, on ne pouvait plus aller plus haut que ce qu'ils ont actuellement. Et le seul point où je peux être d'accord, et je le dis, s'il m'arrive de rencontrer un ministre, des sénateurs, des députés, ce qui arrive, c'est que pour moi, effectivement, ça reste une mission première, régaliennne de l'État. On le fait par devoir. Tous les maires de gauche et de droite qui ont créé une police municipale, c'est par devoir, c'est pour protéger nos concitoyens. Mais moi, je milite pour que la police municipale soit fondue dans la police nationale, qu'on récupère les effectifs que nous avons il y a encore 10, 15 ans, qu'on récupère une gendarmerie sur Choisy-le-Roi comme il y en avait. Après, soit on garde la police municipale, soit on ne la garde pas. Dire qu'elle est trop payée, c'est vouloir ne pas la garder. Par contre, il y a une concurrence terrible et même déloyale, parce que tout le monde le sait, les communes en sont à tordre les textes pour essayer de faire passer les salaires. Et ce n'est pas normal. Et c'est bien pour ça que nous, on a dit : Stop. Maintenant, le policier municipal, il a un salaire qu'il revendique, qui lui est donné par la plupart des communes. Si on ne lui donne pas ce salaire-là, on ne trouve pas de policiers municipaux. Donc, c'est tout aussi simple. Et moi, je suis quand même fier et satisfait de voir que 85 % des policiers municipaux embauchés en 2021, c'est la date à laquelle nous les avons embauchés, sont toujours là.

Parce que dans cet effectif, il y a des policiers municipaux qui restent grâce aux conditions de travail qu'ils ont et qu'il n'y a pas ailleurs, et grâce aussi au management et à la politique du maire et de sa majorité municipale, qui est autant axée sur la prévention que sur la répression lorsqu'il faut le faire, parce que force doit rester à la loi et ça peut arriver. Maintenant, sur la plainte des contractuels. Mais toutes les villes, et vous l'avez dit, donc là, je peux être d'accord avec vous, toutes les villes sont confrontées à ce problème, que les titulaires se présentent. Mais lorsque nous embauchons, ce sont des contractuels. Après, il y a possibilité de passer le concours où beaucoup, et nous, on pousse dans cette commune à passer des concours, mais la majorité des agents ne veulent pas. Ils nous disent que Pantin, c'est trop loin. C'est là où se passent les concours. Lorsque j'ai demandé pourquoi vous ne voulez pas, ils disent : D'une part, Pantin, c'est trop loin, donc ils ne veulent pas y aller. Et puis, c'est la liberté de chacune et de chacun de ne pas vouloir passer ce concours.

Et effectivement, il y a aussi le fait que des personnes préfèrent rester contractuelles parce qu'effectivement, elles peuvent toucher plus qu'un titulaire, ce qui est aussi là aberrant. Il ressort de tout cela que peut-être les collectivités territoriales ne sont pas aussi attractives qu'avant. À mon sens, ce n'est pas uniquement le salaire. Le statut, je pense qu'il y est pour quelque chose, parce que lorsque je demande à des gens qui n'ont pas du tout envie de travailler dans une collectivité, le statut y est aussi pour beaucoup. C'est-à-dire le statut qui ne fait aucune différence entre un agent qui vraiment fait plus qu'honneur à la fonction publique et un autre qui enfonce la fonction publique. Je pense que là, une majorité, une commune devrait pouvoir agir. Et ce n'est pas le cas. Donc, il y a aussi des agents qui ne veulent pas subir ça et qui ne viennent pas. Donc, c'est un ensemble de choses. Et effectivement, c'est à l'État de s'en préoccuper et de rendre les emplois et de rendre les collectivités territoriales, et pas seulement, plus attractives. Il n'y a pas que le salaire. Le salaire peut en faire partie, mais le salaire ne peut pas reposer uniquement sur la commune, comme on l'a vécu avec les augmentations successives de points d'indice, sans aucune aide de l'État.

Ce qui a précipité notre fonctionnement dans le rouge, plus les autres mesures, sans compensation de l'État. Et ça, c'est propre à toutes les communes. On se dit les mêmes choses depuis un certain temps. Quant à notre politique RH et vis-à-vis des agents, on n'a pas à rougir. Et de toutes les avancées qui ont été faites depuis 2020, des avancées qu'ils attendaient depuis 15 ans, dont la CGT a été elle-même surprise, comme la double peine, le non-avancement de grade pour quelqu'un qui était en longue maladie. Ça faisait 15 ans qu'ils réclamaient que ce soit aboli, c'est notre majorité qui l'a fait. Et ça, rien que ce point essentiel, ô combien important, c'est nous qui l'avons fait. La suppression des soldes des ATSEM, qui était demandée depuis 10 ans, c'est notre majorité qui l'a faite. La prime pour l'emploi qui a été donnée à 100 % dans son intégralité, c'est notre majorité qui l'a fait, au contraire des communes que la CGT nous montrait sans arrêt comme référence, on peut les citer, Vitry, Ivry, etc., qui ne l'ont pas donnée. Parce que lorsque nous disons aux agents que nous sommes fiers d'eux et contents de leur travail pour la très grande majorité d'entre eux, nous sommes sincères.

Et à chaque fois qu'on peut leur prouver, comme ce fut le cas avec la prime pour l'emploi qui n'était pas du tout obligatoire, c'était au bon vouloir des communes et qui n'était pas du tout non plus, comment dire, prise en charge par l'État, c'était à 100 % à la charge de la commune. Sans hésiter, nous l'avons donnée et à 100 %. Cette rengaine qui court, qui dirait que nous méprisons les agents, je suis désolé. J'ai bien connu ce qui se passait avant 2020. C'était souvent une grève par mois et ça, on peut l'apporter et vous le prouver. Les ATSEM, c'est une grève qui a duré pendant cinq ans et je me suis trouvé dans l'accueil, venant chercher un document au milieu des ATSEM et des agents qui bloquaient l'accueil. Tous mes adjoints aujourd'hui étaient là. Alors qu'il y ait des personnes mécontentes, c'est de bonne guerre, mais nous n'avons pas à rougir de notre travail. Nous pouvons passer la tête

haute devant chaque agent, parce que nous traitons tous les agents de la même façon. Il y a des agents qui sont surpris lorsqu'ils viennent nous voir, on leur explique les choses.

On ne peut faire que ce que l'on est autorisé à faire. Nous sommes dans la fonction territoriale, il y a des choses qu'on ne peut pas faire. Les agents pensent qu'on pourrait. Les salaires, c'est les mêmes pour tous lors de la lecture d'une grille avec le même grade. Donc, ça limite aussi les choses. La prime où nous, on serait pour une prime au mérite, est interdite. Donc, ça limite beaucoup les choses. Pour autant, c'est une de nos satisfactions, le peu, justement, de jours de grève, le peu de jours de grève par rapport à ce qui existait avant 2020. Du temps, par exemple, de la cuisine centrale et autres, c'était pratiquement tous les deux mois qu'il y avait une grève et que les parents, il n'y avait pas de cantine. On peut vous ressortir les chiffres et les dates. C'est bien pour ça d'ailleurs que l'ancienne majorité avait décidé de fermer la cuisine centrale et d'adhérer à ce monument qu'est le Ciresco, qui importait des pommes de Nouvelle-Zélande pour les faire manger à nos enfants dans les cantines ou qui servait des lasagnes avariées dès l'ouverture du Ciresco qui a livré pour la première fois. C'était dans tous les journaux. Je veux bien subir toutes les critiques que vous voudrez bien faire et c'est votre droit le plus absolu. Mais les faits sont là. Les faits sont là. J'ose dire que jamais les agents n'ont été aussi respectés, que jamais les agents n'ont été aussi entendus et que jamais il n'a autant été fait sur une si courte période pour les agents. Et ça, amenez-moi devant moi un agent qui aurait été ou menacé ou pas respecté. Alors, si ce sont les agents qui tractent le dimanche en disant du mal du maire parce que leurs responsables de service sont venus me voir en me disant : « Monsieur le Maire, on ne peut pas garder cette personne. Ce n'est pas possible. » Ça, je vous laisse ça à votre appréciation. Monsieur Coelho veut dire un mot.

**M. Coelho :** Monsieur le Maire, je ne vais pas être très long parce que vous avez repris un petit peu, à la fin, les mots que je voulais dire. Par contre, je vais reprendre quand même. Par moments, c'est lamentable.

Par rapport à tout le travail que j'ai fait pendant tout le mandat, certes, nous sommes en période électorale, mais ce n'est pas tolérable de pouvoir dire des mensonges comme ça sur la façon dont nous traitons les agents.

Mais enfin, je passe là-dessus, je ne vais pas polémiquer. Mais tout ce que j'ai envie de dire, c'est qu'il y a encore beaucoup à faire. Parce que le chantier, en début de mandat, il était lourd et on a beaucoup travaillé. Il y a eu certainement des choses qui, aujourd'hui, vous déplaisent, mais on ne peut pas dire oui à tout non plus. Donc moi, sincèrement, avec Monsieur le Maire et la majorité, nous avons bien traité les agents. Nous avons eu des avancées, et des avancées certaines. Déjà, j'ai commencé par régulariser des agents qui, cela faisait 10 ans, 5 ans, n'avaient pas de statut. Vous trouvez ça normal, ça ? Non ? Écoutez, j'arrête là.

**M. le Maire :** Merci, Monsieur Coelho. De toute façon, on ne sera pas d'accord là-dessus. Heureusement qu'il y a des agents qui nous remercient et qui nous le font savoir, parce que sinon, ce serait à désespérer. Mais chacun appréciera, chacun a son avis, et c'est ainsi.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je n'en vois pas.

Là, c'est un dont acte, c'est un rapport dont acte.

## → Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Année 2025

**M. le Maire :** Le point suivant, c'est un dont acte aussi. C'est le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Là, on parle de l'année 2025. Notre adjointe, Madame Fontaine, s'excuse, étant souffrante. Je vais le présenter à sa place. La loi du 4 août 2014 nous oblige et nous demande d'impulser une nouvelle génération de droits pour que l'égalité réelle et concrète entre les femmes et les hommes se fasse. Et pour paraphraser Monsieur Coelho, c'est vrai qu'il y a du travail, mais fort heureusement, les choses progressent. Si nous prenons, au sein de notre collectivité, l'effectif global femmes-hommes, l'effectif féminin global sur emploi permanent est en légère progression. Il représente 59,48 % de l'effectif global, contre 58,94 % en 2024 et 57,98 % en 2023. La proportion de femmes et d'hommes en matière d'effectif titulaire par catégorie statutaire en 2025 reste sensiblement la même qu'en 2024.

Il est à noter quand même une augmentation de l'effectif féminin pour les catégories C et B : 60,9 % en 2025 contre 58,84 % en 2024. Par contre, nous avons une baisse de l'effectif féminin pour la catégorie A, donc 63,04 % en 2025 contre 66,67 % en 2024. Si on prend les effectifs femmes-hommes par filière, au niveau de la répartition des titulaires par filière, à la fin de l'année 2025, on observe une présence très importante de femmes dans le milieu administratif : 84,9 % de femmes et 15,2 % d'hommes, ou dans le milieu culturel : 62 % de femmes contre 37 % d'hommes. À contrario, les hommes sont beaucoup plus présents dans les domaines sportifs, 69,2 % contre 30,8 %, ainsi que dans les domaines techniques. Pour la filière technique, cependant, l'effectif féminin est plus élevé que celui des hommes chez les contractuels permanents : 54,6 % de femmes contre 45,6 % d'hommes. Sur le temps de travail, le temps partiel concerne une majorité de l'effectif titulaire féminin, 78,9 %, mais est dans une proportion plus faible qu'en 2024, qui était de 83,3 %, donc un effort de 5 %. Dans ce temps partiel, il est à noter, et il ne m'appartient pas de juger ou quoi que ce soit, que souvent, c'est une demande de travailler à temps partiel.

Pour les postes à temps non complet, les hommes sont majoritaires parmi les agents titulaires. Ils représentent 63,6 % contre 36,7 % de femmes. Sur le déroulement des carrières, on observe une proportion plus élevée pour l'effectif féminin au titre des avancements d'échelons : 169 pour les femmes contre 101 pour les hommes. Je suis très satisfait de ce point. On ne pourra pas nous taxer de favoriser les hommes ou autres, parce que quelquefois, ça arrive, on ne demande que ça, que les effectifs des femmes rejoignent à égalité les effectifs des hommes. Il n'y a pas de volonté. Ça a pu exister à une époque, que ce soit dans le privé ou dans les collectivités, effectivement, mais je crois que ça n'a plus lieu aujourd'hui. En tous les cas, pour nous, dans notre commune, ce n'est pas le cas. Dans la promotion interne, pour l'instant, il y a plus d'effectifs d'hommes en promotion interne que de femmes. On va s'interroger là-dessus et discuter. Pourquoi ? Parce que nos promotions internes, oui, c'est plus... Parce qu'il faut aussi, bien sûr, se faire connaître pour la promotion interne. Il faut aussi candidater. Nous, s'il n'y a pas de femmes qui ont candidaté, s'il y a des hommes, on est obligés de faire une promotion avec les hommes.

Oui, mais il faut quand même reconnaître que ce n'est pas normal qu'il y ait zéro femme. Donc, on va discuter de ça avec elles et les aider. À l'embauche, l'effectif féminin des agents titulaires est en hausse. Il représente 68,8 % en 2025 contre 64,7 %. Donc, ce que j'ai expliqué tout à l'heure, on y est, il y a même plus d'hommes. Par contre, en ce qui concerne les agents contractuels, pour l'effectif féminin, c'est 42 %. C'est normal, comme elles sont plus nombreuses, c'est normal qu'elles soient moins nombreuses en tant que contractuelles : 42 % en 2025 contre 53,5 % en 2024.

La politique RH vise à respecter une grille salariale et indemnitaire par type de poste, indépendamment du sexe, mettant en exergue la volonté de tendre vers une égalité professionnelle femmes-hommes, indépendamment des écarts que l'on peut constater dans les chiffres et que l'on peut analyser très finement en fonction des filières, surtout pour les catégories A. Des actions sont mises en place. Deux manifestations dédiées à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes sont organisées. Le mois de l'égalité, au cours duquel différents projets sur cette thématique sont mis en place dans le cadre du 8 mars, Journée internationale des droits des femmes, et la Semaine de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, qui se déploie autour du 25 novembre et à laquelle, bien sûr, la commune participe.

Les actions menées en interne : un collectif fut créé fin 2023 et formé à l'égalité de genre en milieu professionnel. Pour travailler sur l'égalité au sein de la collectivité, ils ont travaillé et créé un logo ainsi qu'une bande dessinée sur ce sujet pour dédramatiser, en 2025, tous ensemble. Nous avons aussi acté une formation des agents de la collectivité à l'identification et à la lutte contre la précarité menstruelle en mai 2025. La coordinatrice de la Maison des femmes, et ça, c'est une avancée très importante, la création de la Maison des femmes, la coordinatrice de la Maison des femmes, qui a ouvert en février 2025, a suivi trois formations au cours de l'année pour accueillir, sensibiliser et répondre au mieux aux besoins des personnes concernées. Pour la Maison des femmes, le but de cette structure est de créer un espace dédié aux femmes pour répondre au mieux et en toute discrétion à leurs besoins, leurs envies en matière de droits et d'émancipation : ateliers d'apprentissage, outils informatiques, etc. Bien sûr, elle est ouverte aux agents, mais pas seulement. Elle est ouverte aux Choisyennes, bien sûr, quelles que soient leurs situations professionnelles ou personnelles. 131 femmes se sont inscrites à au moins un atelier au sein de la structure et 50 % de ces femmes sont revenues au moins une fois. 50 % des usagères ayant fourni leur adresse habitent au sein d'un quartier prioritaire de la politique de la ville.

D'autres actions visent à promouvoir l'égalité. Le 8 mars, un atelier de l'entrepreneuriat au féminin, organisé par le Centre social Paul Langevin, visait à accompagner les femmes avec un projet d'entrepreneuriat. C'est un atelier qui a eu beaucoup de succès d'ailleurs. Il y a eu aussi une marche exploratoire avec les femmes en octobre 2025. Cette marche a été menée avec des habitantes dans le cadre du CLSPD, c'est-à-dire le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, ce qui a permis d'identifier des problématiques liées à la sécurité, à la propreté, à la mixité et aux usages de l'espace public. Les principaux constats portent sur un sentiment d'insécurité, sur un manque d'éclairage. Il y a aussi des problèmes plus personnels, propres à chaque femme, des problèmes d'hygiène, un manque de mixité et de convivialité dans certains secteurs, des difficultés de stationnement ou des nuisances nocturnes. Ça, je dirais que ce n'est pas propre aux femmes. On l'a mis dans le rapport, mais le stationnement, c'est dans toutes les villes. Là, qu'on soit homme ou femme, ce sont les mêmes difficultés pour se garer.

En ce qui concerne la sécurité, des actions, bien sûr, ont été menées avec des patrouilles de police municipale. Nous avons amélioré l'éclairage, notamment, nous passons progressivement à 100 % de l'éclairage en LED. Le nettoyage, la propreté, il y a quand même beaucoup de progrès qui sont visibles et surtout, nous faisons beaucoup de prévention. D'autres pistes sont envisagées et, pour l'instant, lorsqu'elles seront au point, nous vous en ferons part. Il y a certains espaces que nous essayons de sécuriser encore plus. En cela, je dois bien dire que nous ne sommes pas aidés. C'est dans le sujet sans y être, mais enfin, on n'est pas aidés par le préfet et la préfecture, comme la plupart des maires de France, notamment en ce qui concerne la sécurité. Lorsqu'on fait un arrêté pour éviter les attroupements, etc., et qu'on est retoqués, et qu'en même temps, on nous demande de faire le maximum sur la sécurité, on se demande quand même ce que signifient toutes ces contradictions.

Enfin, pour 2026, bien sûr, nous allons poursuivre dans cette lancée. À la lumière des entretiens avec les femmes et de ce qu'elles demandent, nous avons bien sûr développé les activités de la Maison des femmes et poursuivrons la collaboration avec tous les acteurs du territoire dans ce domaine. Nous en avons parlé récemment, nous avons vraiment travaillé main dans la main avec les syndicats en ce qui concerne nos agents. Je vais te donner la parole. Notamment, au dernier CTU, ce groupe qui analyse la situation des femmes doit être renforcé. Je pense que Monsieur Coelho va vous en dire un mot. C'est très important, mais vous voyez, c'est un cheval de bataille important. C'est une priorité de la commune. Des progrès ont été faits et nous espérons en faire encore plus en 2026. Monsieur Coelho, je vous donne la parole.

**M. Coelho :** Oui, pour revenir au dernier CST, nous avons convenu que le travail, comme je vous le disais tout à l'heure, qui a été fait, doit continuer, de travailler main dans la main avec eux, notamment avec le dialogue social et sur différents sujets sur lesquels nous avons déjà avancé, mais sur lesquels il reste encore à travailler. Je le redis, il y a du travail qui a été fait, énormément de travail, et au passage je remercie le service RH avec son directeur et toute l'équipe qui m'entoure, ainsi que Monsieur le Maire et la majorité. Nous avons encore beaucoup de travail à faire là-dessus. Excusez-moi, je voulais vous faire une précision.

**M. le Maire :** Merci, Monsieur Coelho. Y a-t-il des interventions ? Monsieur Guillaud-Bataille.

**M. Guillaud-Bataille :** Oui, je vous prie de m'excuser. C'est moi qui vais lire l'intervention, mais c'était Madame Fourniaud qui devait la faire, mais elle a un petit problème personnel qui l'a obligée à sortir. Je vous prie de l'en excuser. Le rapport sur l'égalité femmes-hommes qui nous est présenté aujourd'hui témoigne des enjeux sociaux encore devant nous sur ce sujet, de notre point de vue central pour l'avenir de notre ville et de la société tout entière. Sur ce sujet, il ne s'agit jamais de donner des leçons, mais bien de partager un constat. Celui-ci n'est pas bon en France comme à Choisy. Chaque année, ce sont 350 000 femmes qui sont victimes de violences sexistes et sexuelles. Dans notre pays, si certains remettent encore en cause la parole des femmes qui dénoncent ces atteintes, les statistiques sont formelles. Rapportées au nombre d'agressions citées, seulement 11 femmes sur ces 350 000 peuvent être mises en doute. Il est donc temps de faire cesser et passer ce réflexe de regarder l'infime face à la grandeur du problème, ou alors nous continuerons de parler de la goutte d'eau face à la marée. Est-ce nouveau ? Malheureusement, non. Ce qui est nouveau, c'est la parole libérée et les cadres pour l'accueillir, l'entendre et la prendre réellement en compte.

À ce titre, le rapport de cette année marque un tournant dont nous voulons dire notre satisfaction. C'est l'occasion de souligner et de féliciter notre collègue Sabrina Fontaine pour son travail et son combat opiniâtre pour faire progresser cette question dans notre collectivité et dans notre ville. Le rapport est en effet marqué par l'ouverture de la Maison des femmes et par le déploiement d'une politique forte, tant de formations que de RH, que d'initiatives publiques. Les choix politiques forts, qui font parfois débat ailleurs, de non-mixité de la structure, par exemple, ou d'intervention d'authentiques associations féministes et assumées comme telles que sont le Centre Hubertine Auclert, le CIDFF, Tremplin 94, participent d'un bond qualitatif. Le chemin est engagé grâce à la force de conviction et de combat de Sabrina, qui a emmené, j'en suis sûr, tout le monde autour de cette table sur ce combat. Évidemment, la tâche est tellement immense qu'il reste des insatisfactions et beaucoup de questions. Les besoins sont tels et l'urgence bien réelle pour les femmes d'aujourd'hui et toutes les jeunes et petites filles qui vivent ici, ainsi que pour les hommes et garçons interpellés par la révolution féministe en cours et qui ne pourront dépasser les débats

existentiels qu'ils rencontrent que par le débat et la pratique collective, la prise de conscience et le travail sur leur propre représentation.

L'actualité récente nous a montré que ces violences sont partout et ne sont pas l'apanage de tel ou tel groupe social. C'est d'ailleurs une particularité du sexisme et des violences sexuelles : elles ne connaissent pas de frontière culturelle ou sociale, d'âge ou d'éducation. Elles imprègnent toute notre société sans discrimination. L'affaire Pélicot et le profil « Monsieur Tout le monde » des coupables nous le montrent, ainsi que les dénégations ou incrédulités de ces hommes, qu'on puisse leur reprocher leurs actes. Je ne dirai pas viol, car viol, c'est un peu trop fort, ont dit plusieurs d'entre eux en substance. Jusqu'à la condamnation, hier, du sénateur Guériot, qui ouvre une porte glaçante sur l'usage de drogue dans les couloirs du Sénat et sur la volonté de toute-puissance des hommes de pouvoir. Le chemin est encore long, mais il commence à Choisy-le-Roi et c'est une bonne nouvelle. Nous aurons tous à cœur de le continuer, de l'amplifier. De prochaines étapes, comme la présentation d'une annexe budgétaire sensible au genre, comme le font de plus en plus de collectivités, ou l'expérimentation du congé menstruel pour les agentes de la collectivité, restent devant nous.

**M. le Maire :** Merci, Monsieur Guillaud-Bataille. Effectivement, la situation, à un niveau général, n'est pas satisfaisante. Et à Choisy-le-Roi, il reste encore beaucoup à faire, mais je pense qu'on a été un petit peu meilleur que les autres, ne serait-ce que pour la création de la Maison des femmes où, effectivement, c'est Madame Fontaine qui m'a présenté ce projet, mais qui était aussi dans nos cartons de programme et auquel nous avons immédiatement adhéré et mis toutes nos forces, notamment auprès de Valoffice, pour que cela se réalise. Ça s'est réalisé et c'était quand même une première dans le Val-de-Marne. Il y a Choisy-le-Roi qui a eu la première Maison des femmes. Donc, permettez-nous de pousser un petit cocorico. Mais bien sûr, ce n'est pas suffisant et peut-être qu'à terme, elle devra être agrandie ou déménagée dans des locaux plus spacieux, plus grands, selon les possibilités, et je pense que c'est ce qu'il faudra faire.

Par contre, ce qui m'interpelle et ce qui me désole, et je n'ai pas d'explication, et je pense là qu'on pourrait travailler ensemble sur ce sujet, c'est que nous avons mis à disposition le cinéma Paul Éluard. Nous avons mis à disposition, par deux fois, la salle des Navigateurs. Nous avons mis à disposition le Centre Paul Langevin, où des troupes sont venues, d'un excellent niveau, avec des pièces de qualité, pointer ce problème d'égalité femmes-hommes, mais aussi, bien sûr, des attaques dont elles sont victimes et qui sont insupportables. Ce qui m'a très étonné, c'est qu'il y avait très peu de public. Et pourtant, nous avons communiqué dans le journal de la ville, sur les panneaux publicitaires de la ville. Je ne pense pas que les gens s'en désintéressent. Au début, on s'est demandé : c'est peut-être le jour qui n'est pas bon ou l'horaire qui n'est pas bon. Donc, nous avons changé le jour, nous avons changé les horaires. Mais même chose, à part les institutionnels et vraiment quelques Choisyennes ou Choisyens qu'on peut compter sur les doigts d'une main, le rendez-vous avec le public n'était pas là. Ça va être une des missions de 2026, comprendre pourquoi. Il me serait impossible d'admettre que c'est une question qui ne les intéresse pas. Ce n'est pas possible. Mais il va falloir travailler sur cette question pour que, lorsqu'il y a une salle qui parle de ces sujets, j'appelle de mes vœux qu'elle soit pleine.

Parmi ce public, quand même, une satisfaction : il y avait des jeunes, qu'ils soient femmes ou hommes, et qui étaient sensibilisés à la question. Donc, sur 2026, il va falloir faire adhérer davantage la population aux initiatives que l'on prend. Parce que j'ai assisté aux trois avec Madame Fontaine et tout était de qualité, tout était très instructif, vraiment. Donc, il va falloir qu'on fasse mieux connaître ces événements, sûrement.

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. C'est un dont acte, ce n'est pas un vote. Merci de ces échanges.

## FINANCES

### → Rapport d'Orientation Budgétaire - Année 2025

**M. le Maire :** Le point suivant, c'est le morceau du jour. Je vais donner la parole à Madame Francisot qui va nous présenter le rapport d'orientation budgétaire, le fameux ROB, pour notre année 2026. C'est à vous, Madame Francisot.

**Mme Francisot :** Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, chers Choisyens, pour la sixième année de ce mandat, je vous présente les orientations budgétaires pour notre ville. Ces orientations budgétaires 2026 reprennent nos priorités telles que nous les portons depuis le début du mandat, en assurant des services publics de qualité dans nos différents champs de compétences, ainsi que la poursuite d'un programme d'investissement ambitieux pour la transition écologique, le choix assumé d'un développement urbanistique maîtrisé au profit des changements climatiques et sociétaux, pour le maintien de notre soutien aux associations, et ce, sans augmentation du taux de la part communale des impôts locaux et avec une gestion financière responsable. Sur le plan national, pour la deuxième année consécutive, la France ne dispose pas d'une loi de finances avant le 31 décembre. Le chef du gouvernement, Sébastien Le Cornu, a eu recours au 49.3 ce mardi 20 janvier lors de la reprise des travaux sur le projet de loi de finances pour 2026, après que le montant de la DGF des collectivités a été réduit de 4,9 milliards d'euros par les députés RN. La partie recette adoptée, il a dans la foulée engagé un nouveau 49.3 sur les dépenses et l'ensemble du texte afin de s'assurer qu'un budget soit voté d'ici le mois de février.

À l'heure où s'achève un mandat traversé par des crises successives et une pression croissante sur les finances locales, ce rapport d'orientation budgétaire réaffirme la capacité de notre ville à anticiper, à s'adapter et à agir avec responsabilité. Aujourd'hui, une fois encore, les collectivités doivent composer avec ce contexte national et seront une nouvelle fois sollicitées pour contribuer de manière significative au redressement des comptes publics. Notre commune de Choisy-le-Roi doit poursuivre son action au service des habitants et des habitantes, tout en préservant sa capacité à investir pour l'avenir. En 2026, plusieurs changements majeurs décidés au niveau national impacteront notre budget. L'impact majeur est l'augmentation du taux de cotisations CNRACL de 12 %, lissée sur quatre ans par un accroissement successif de 3 %. Déjà engagée l'année dernière, cette augmentation accentue durablement la pression sur la masse salariale et réduit les marges de manœuvre budgétaire des collectivités dans un contexte financier déjà contraint. Pour l'année 2026, cette augmentation du taux de cotisation représente une dépense supplémentaire d'environ 455 000 €, cumulée aux 450 000 € de l'an dernier. Selon le ministre des Comptes publics, les collectivités seront mises à contribution à hauteur de 2 à 2,5 milliards d'euros nets. Bien que la DGF soit finalement maintenue au même niveau qu'en 2025, d'autres dotations ou sources de recettes pour les collectivités diminuent : le Fonds vert, la création du Fonds d'investissement pour les territoires qui remplacerait la dotation politique de la ville et la dotation de soutien à l'investissement local et qui en restreindrait l'accès. Il est possible d'y voir une baisse des dotations politiques de la ville pour notre commune qui en bénéficie.

On peut également citer le Fonds de compensation à la TVA, recentré sur l'investissement uniquement et dont les remboursements seraient décalés d'un an, ce qui ferait de 2026 une année blanche. L'incertitude qui pèse sur les décisions finales de la loi de finances 2026

nous a contraints à dessiner des orientations budgétaires particulièrement serrées, sans pour autant renoncer aux projets engagés. En ce sens, je remercie l'ensemble des services et leur DG qui ont su travailler avec toutes ces contraintes pour conserver le même niveau de services aux Choisyens. Grâce à une gestion fine et prudente de ses finances depuis de nombreuses années, la ville de Choisy-le-Roi a conservé une situation financière saine qui lui permet, jusqu'ici, de poursuivre la mise en œuvre des priorités du mandat, tant en matière d'investissement que de services publics. Pour en venir aux orientations choisies par la ville : en 2026, le budget de fonctionnement de notre ville devrait rester assez stable. Les charges à caractère général devraient enregistrer une inscription budgétaire en baisse de 3,1 % par rapport au BP 2025, aidée notamment par une diminution des dépenses d'électricité. Pour ce qui concerne le personnel, les effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2026 sont en très légère baisse : 827 agents contre 839 au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Cet écart est principalement lié à des départs en retraite ou des recrutements en cours. En 2025, 179 recrutements ont été réalisés, 147 sur postes permanents, 32 sur postes non permanents, dont 75 par mobilité interne. À notre arrivée, près de 1 200 postes étaient ouverts sur la ville. Depuis 2020, et suite notamment aux remarques de la Cour des comptes, nous avons optimisé le tableau des effectifs en tenant compte des postes vacants de très longue date et de ceux ne correspondant plus à aucun besoin de la collectivité. Ce travail n'est pas terminé puisqu'à ce jour, 1 077 postes restent ouverts, ce qui est encore au-delà des besoins.

En 2026, les charges de personnel devraient évoluer de +1,86 % par rapport à l'inscription budgétaire 2025, mais de +2,27 % par rapport au réalisé 2025. Pour la prévision d'un exercice, l'évolution de la masse salariale résulte d'effets mécaniques, incompressibles, comme le glissement vieillesse/technicité qui devrait représenter pas loin de 150 000 € en 2026, l'application de nouvelles décisions comme l'évolution de la cotisation à la CNRACL pour 455 000 € et des besoins de recrutement. Les crédits nécessaires aux postes non pourvus, mais en cours de recrutement, sont inscrits de manière graduée par douzièmes différenciés au regard des dates estimées de recrutement. C'est d'ailleurs ce qui permet une meilleure maîtrise de l'évolution de l'inscription budgétaire. Dans un contexte où les besoins sont grandissants, avec un prévisionnel de 34 % d'agents à la retraite à l'horizon 2030, les recrutements dans la fonction publique territoriale sont de plus en plus difficiles pour de nombreux métiers. Les parcours professionnels se doivent d'être plus mobiles et le recrutement est identifié comme un enjeu majeur. C'est en ce sens que nous travaillons depuis plusieurs années. Aussi, la ville de Choisy-le-Roi poursuit l'accompagnement des jeunes dans l'accession à un niveau de professionnalisation leur permettant d'arriver qualifiés sur le marché du travail. Cela a permis le recours à 15 apprentis présents de manière simultanée au sein des services de la ville. Pour l'année d'enseignement 2025-2026, après validation du CNFPT, huit apprentis sont accueillis au sein de différents services de la ville. Pour l'année scolaire 2026-2027, nous poursuivrons cet engagement sous réserve de l'arbitrage, bien entendu, du CNFPT.

Le chapitre des atténuations de produits est un chapitre stable, puisque le prélèvement au titre du Fonds national de garantie individuelle des ressources reste inchangé depuis 2013. Cela me donne l'occasion de rappeler que ce fonds était destiné à assurer la stricte neutralité financière de la réforme de la taxe professionnelle pour chaque collectivité territoriale.

À l'heure où les ressources de nos communes sont de plus en plus restreintes face à l'augmentation des charges qui pèsent sur elles, il serait bon d'interroger nos parlementaires sur le fait que nous, ville de la métropole du Grand Paris, soyons toujours obligés de contribuer à ce fonds, alors même que nos communes ne reçoivent plus aucune taxe professionnelle, celle-ci étant perçue par l'EPT.

Le chapitre des autres charges de gestion courante devrait légèrement diminuer. La variation est essentiellement due à la différence entre l'augmentation de 5,5 % de la subvention versée au CCAS et la diminution de 1 % de l'inscription budgétaire pour le Fonds de compensation des charges territoriales. Je précise toutefois qu'il nous faudra rester vigilants face à la volonté de l'actuelle majorité de l'EPT de mettre en place un pacte financier qui pourrait être de nature à pénaliser notre ville. Pour ce pacte, il avait été proposé par l'EPT que la ville de Choisy-le-Roi finance une compétence aménagement du territoire annuellement à hauteur de 80 000 €, sans projet, sans feuille de route, sans réalisation, sans avantage pour les Choisyens. Avec les membres de notre groupe, nous nous sommes opposés à l'application de cette solution apparaissant comme une raquette des villes pour lesquelles aucun projet n'est prévu ou n'a eu lieu.

La solution sur ce point est pour l'instant suspendue, mais il faudra rester attentif à son évolution pour la préservation des finances de notre ville.

Les charges d'intérêt de la dette sont estimées en évolution de 21 % par rapport au réalisé 2025. Je parle bien sûr ici d'estimation puisque le montant exécuté dépendra des emprunts réalisés en cours d'année. Le chapitre des charges exceptionnelles reste stable puisqu'il concerne l'annulation de type de recette sur exercice antérieur. Passons maintenant aux recettes de fonctionnement. Les atténuations de charges sont estimées en baisse. Cette recette concerne principalement les remboursements en matière d'accidents du travail, maladies, indemnités journalières dans le cadre des assurances souscrites par la ville. La diminution de cette recette traduit également une diminution des arrêts maladie au sein de notre collectivité.

Le chapitre des produits, des services et du domaine devrait apparaître en diminution de 3,51 % par rapport au réalisé 2025. Cette diminution trouve son explication principale dans un changement d'imputation budgétaire des charges locatives qui seront désormais rattachées au même chapitre que les loyers, à savoir le chapitre 75 des autres produits de gestion courante.

Pour ce qui concerne le chapitre des impôts et taxes, pour la sixième année, nous n'augmentons pas le taux de la taxe foncière. Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales, qui est décidé par l'État, est de +0,8 % en 2026. Cette évolution serait de nature à faire stagner ou légèrement évoluer nos recettes de taxes foncières, passant de 40,4 millions d'euros à 40,5 millions d'euros. Les recettes de taxe de séjour sont estimées en légère augmentation. Elles sont estimées à 160 950 € en 2026, contre une inscription de 120 950 € en 2025, compte tenu des recettes obtenues.

Il est envisagé une stabilité des autres impôts et taxes par rapport aux recettes perçues en 2025. On parle des droits de mutation, des droits de place, de la taxe sur la publicité extérieure, de la taxe sur la consommation électrique et du Fonds de solidarité de la région Île-de-France.

Les dotations devraient évoluer pour notre ville. Bien que la dotation forfaitaire reste stable, à 5,860 millions d'euros en 2026 contre 5,857 millions d'euros inscrits en 2025, la dotation de solidarité urbaine et la dotation nationale de péréquation devraient évoluer respectivement de 7 % et 9 %, soit environ 460 000 € de plus. En 2026, les participations de l'État, du Département, de la Région et des autres organismes sont estimées à 3,4 millions d'euros, contre 3,26 millions d'euros perçus en 2025. Les allocations compensatrices sont estimées en baisse de 200 000 euros par rapport à 2025. Le chapitre des autres produits de gestion devrait légèrement évoluer en raison de l'intégration des charges locatives jusqu'alors comptabilisées au chapitre 72 des produits du domaine.

Passons maintenant à l'investissement. Depuis notre arrivée en 2020, ce sont 106,6 millions d'euros de dépenses d'investissement qui ont été réalisées, dont 76,49 millions d'euros de dépenses d'équipement, le différentiel étant essentiellement consacré au remboursement de l'emprunt. 106,6 millions d'euros et une capacité de désendettement estimée à 6,5 années, si on y ajoute l'emprunt en 2026 estimé, pour l'instant, à 9,8 millions d'euros. 6,5 ans, c'est en clôture de 2025. Peut-on appeler cela un endettement excessif quand le seuil critique est à 12 ans ? En six ans de mandat, nous avons remboursé un peu plus de 30 millions d'euros de capital de la dette. À notre arrivée, l'encours de dette était de 39 millions d'euros. Il est aujourd'hui de 35 millions d'euros. Si nous obtenons ce résultat, c'est d'abord parce que, pendant six ans, nous nous sommes attachés à avoir une gestion fine de notre emprunt. Cette gestion nous permet aujourd'hui de conserver un excellent ratio d'endettement et une dette par habitant largement inférieure à celle de nos voisins et des villes de strates identiques.

À titre d'exemple, et pour ne citer que quelques communes limitrophes : à Créteil, l'endettement est de 1 480 € par habitant ; à Orly, 2 349 € ; à Thiais, 1 128 € ; à Vitry, 1 742 €. À Choisy, cet endettement est de 699 € environ par habitant. J'ai oui dire que nous aurions endetté la ville en réalisant durant tout le mandat des emprunts annuels de 13 ou 14 millions d'euros. Je vous réponds et je vous montre avec de vrais chiffres que vous pourrez vérifier au compte financier unique puisqu'ils sont publics : à Choisy-le-Roi, il est possible d'investir intelligemment. Pour rappel, en 2020, nous n'avons pas souscrit d'emprunt. À peine élus, en pleine crise du COVID, tout était à l'arrêt. En revanche, cette même année, nous avons dû faire entrer un emprunt contracté en 2018 par la majorité de l'époque, la période de mobilisation étant échue. Cet emprunt a servi à gonfler artificiellement l'excédent de l'exercice. En 2021, 2022 et 2023, il n'y a eu aucun, je dis bien aucun, emprunt, malgré des dépenses d'investissement allant de 13 à 17,8 millions d'euros. Il est bien entendu que ces années sans emprunt ont permis à la ville de se désendetter.

En 2024, nous avons emprunté 10 millions d'euros et 8 millions d'euros en 2025. Si je compte donc bien, même en reprenant l'emprunt qui était contracté par votre majorité, avec 21 millions d'euros d'emprunt sur le mandat, donc 6 ans, voire 5 ans et demi, nous avons réalisé 76 millions d'euros de dépenses d'équipement et remboursé 30 millions d'euros d'emprunt. En 2026, l'investissement prévu est à hauteur de 24 millions d'euros, avec un emprunt prévisionnel de 9,8 millions d'euros. J'insiste bien sur le mot prévisionnel, puisque le budget d'une ville vit. Il vit en fonction de l'exécution, autrement dit des factures reçues des fournisseurs et prestataires, et pour les travaux, de leur avancée. Il est donc normal que le montant prévisionnel voté au BP ne soit pas strictement équivalent au montant exécuté, vérifiable au CFU. Il s'agit d'abord d'une autorisation ou d'une limite de dépenses autorisées. D'ailleurs, une des raisons qui nous conduit aujourd'hui à réfléchir nos investissements en APCP réside dans une meilleure maîtrise de l'emprunt. En effet, cette méthode nous permet de ne pas réaliser des emprunts destinés à attendre l'arrivée d'une potentielle facture qui peut, selon les opérations, prendre des années à arriver et qui serait de nature à bloquer un autre investissement.

Nous avons actuellement 11 programmes gérés en APCP. Je ne les citerai pas tous, bien qu'ils soient tous importants, mais vous pouvez retrouver la liste à partir de la page 29 du dossier de présentation. Cinq de ces programmes seront à achever cette année et cinq autres verront le jour. À travers nos investissements, nous avons répondu à plusieurs urgences pour notre ville : adapter notre ville au changement climatique et répondre aux défis écologiques de notre siècle. En 2026, nous terminerons une première opération majeure de reverdissement de notre ville. Le programme de plantation d'arbres de 1,5 million a permis de remplacer des arbres malades, de cartographier notre patrimoine arboré, mais surtout d'augmenter notre surface de plantation en faisant participer les Choisyens et Choisyennes qui ont pu, eux aussi, planter des arbres chez eux. L'adaptation au

changement climatique ne s'est pas arrêtée là, puisque nous avons déminéralisé nos cours d'école, Langevin, Mandela, dont le programme s'achèvera cette année, ou encore l'école Casanova. Pour lutter contre les étés caniculaires, cette année, nous achèverons l'équipement de nos écoles en brasseurs d'air, stores occultants et rafraîchissement par aspersion dans les cours. Sur la voie publique aussi, nous continuerons le développement des îlots de fraîcheur végétalisés et déminéralisés pour que chacun puisse trouver et développer son coin de fraîcheur dans la ville.

Pour lutter contre la déperdition de chaleur en hiver et améliorer le confort hivernal, nous avons réalisé des travaux de rénovation énergétique à l'école Victor Hugo. Les travaux de l'école Victor Hugo étant désormais terminés, nous entamerons en 2026 les travaux de rénovation thermique à l'école élémentaire Marcel Cachin. Enfin, un programme de requalification du parc et de la Ferme des Gondoles sera créé en 2026. Ce programme vient intégrer le confort des usagers à des défis liés à la préservation écologique et à la condition animale. Faire en sorte que chaque Choisien se sente en sécurité dans sa ville et ses équipements. Depuis 2020, nous nous sommes engagés dans un programme d'installation de caméras de vidéoprotection dont le déploiement se poursuit en fonction des contraintes techniques. Depuis 2020, nous avons monté et équipé un CSU et une police municipale pour pallier les défaillances de l'État et surtout pour que chacun se sente en sécurité lors de ses déplacements. C'est aussi un aspect de sécurité qui nous amène à repousser le démarrage des travaux prévus au Square Brossolette.

En 2024, des désordres structurels importants sont apparus sur les bâtiments du Centre de vacances de Morillon, nécessitant une fermeture partielle et la mise en place de mesures conservatoires pour garantir la sécurité et la poursuite de l'activité. Il est nécessaire de reprendre les fondations de l'ensemble des bâtiments. Les contraintes météorologiques prévues en début de saison hivernale et le risque que les travaux ne soient pas terminés pour la reprise de l'activité en janvier 2026 ont décalé la réalisation des travaux au second semestre 2026 pour une fin en 2027. Cette opération fera donc l'objet d'un nouveau programme en APCP. La tribune de rugby du Stade Jean Bouin, construite dans les années 1960, présente aujourd'hui des désordres structurels majeurs qui ont conduit en 2023 à la fermeture au public des gradins. En sous-face de la tribune, les vestiaires existants ont néanmoins pu être maintenus en exploitation, bien que vétustes, non isolés thermiquement, mal dimensionnés et totalement inadaptés aux pratiques sportives actuelles. Une démolition ou reconstruction de cet équipement s'avère aujourd'hui nécessaire et devrait être réalisée durant le premier semestre. Les crédits 2026 devront également servir au démarrage de la mission de maîtrise d'œuvre.

Adapter notre ville aux changements sociétaux et démographiques. À Choisy-le-Roi, nombre d'équipements sont vieillissants ou en nombre insuffisant. La ville a fait l'acquisition en VEFA dès 2024 des surfaces en rez-de-chaussée d'une des opérations Jacques Briand-Peloutier, pour y réaliser un équipement petite enfance de 72 berceaux.

Cet équipement sera livré au cours du premier trimestre 2026. Il permettra d'ouvrir 72 berceaux de plus dans notre ville, qui souffre d'un manque de solutions de garde pour les parents. Le projet du Centre Socio-Culturel des Navigateurs suit son cours. L'obtention du permis de construire devrait avoir lieu en début d'année. Nous avons également pensé à nos agents techniques qui, chaque jour, œuvrent pour notre ville. Ils sont le cœur de notre projet à Choisy-le-Roi. Le projet de requalification du Centre technique municipal a vocation à regrouper l'ensemble des équipes de la direction des services techniques sur un site unique, avec des espaces de travail repensés afin de répondre aux enjeux actuels du service public, notamment en matière d'organisation, de fonctionnalité et d'amélioration des conditions de travail du personnel. La première phase de ce projet, qui devait essentiellement permettre d'améliorer les conditions de travail des agents, devrait s'achever cette année. La réalisation

de ce projet implique l'extension de l'emprise foncière du site, permettant l'agrandissement du bâti existant ainsi qu'une reconfiguration complète des locaux. C'est en ce sens que nous souhaitons acquérir les parcelles du 25 rue des Pâquerettes et du 92 Quai de Choisy.

Améliorer notre cadre de vie. Nos Choisyens et Choisyennes participent chacun à leur manière à nos recettes communales. Il est important de leur offrir un cadre de vie décent. La ville compte environ 43 737 mètres de voirie communale. Au regard de l'état de certains trottoirs et de certaines rues, il s'est avéré nécessaire d'envisager des réhabilitations plus ou moins lourdes ou de réaménager certaines rues. Le programme devrait concerner en 2026 la rue Corvol, la rue Vasco, la rue Charcot ou encore l'Impasse des Fusillés. La rénovation de la passerelle Anatole France devrait s'achever courant 2026, clôturant également un cycle de rénovation de nos ponts et passerelles. Dois-je citer le pont Rondu, la passerelle de la Cuve ou encore la passerelle Picasso ? Nous pensons aussi à nos petits Choisyens, puisque depuis notre arrivée, nous avons rénové nombre d'aires de jeux pour enfants : Square Franchot, Parc des Gondoles, parc de la Mairie, Haute Borne. Cette année, l'opération de requalification du Square Chouteau devrait s'achever.

Je terminerai par l'adaptation de notre ville aux handicaps. La DAP de la ville prévoyait initialement la mise en accessibilité pour les personnes handicapées de l'ensemble des bâtiments communaux sur une durée de neuf ans, allant jusqu'à 2024. Des raisons principalement d'ordre technique et organisationnel, c'est-à-dire essentiellement la difficulté à réaliser de gros travaux en milieu occupé, dans les écoles en particulier, ont fait que ces travaux ne soient pas achevés.

Nous avons donc programmé la finalisation du programme sur une nouvelle période de quatre années pour un montant total estimé à 2,1 millions d'euros. En 2026, nous avons prévu d'autres investissements dont je n'ai pas parlé, mais que vous trouverez dans la PPI en annexe du dossier. Je terminerai ici mon intervention en vous rappelant quelques chiffres : 2020-2025, 76 millions d'investissement ; 2020-2025, nous sommes passés de 39 millions à 35 millions d'euros de dettes ; 2020-2025, deux emprunts ont été faits par notre majorité : 10 millions en 2024, 8 millions en 2025. Voici la vérité des chiffres. Voici la vérité que vous devez aux Choisyens et aux Choisyennes. Merci.

**M. le Maire :** Merci, Madame Francisot, de cette excellente présentation qui rétablit là encore des faits. Le conseil municipal sert aussi à cela. Je suppose qu'il y a des interventions. Monsieur Guillaud-Bataille.

**M. Guillaud-Bataille :** Nous voilà à quelques semaines des élections municipales à débattre ensemble du rapport d'orientation budgétaire de notre commune pour un budget que vous adopterez le 18 février prochain, moins d'un mois avant le premier tour. Bien sûr, il s'agit d'une obligation légale et réglementaire de présenter le document d'aujourd'hui et le budget en février avant la fin mars. Cela a d'ailleurs conduit la plupart des villes et organismes publics qui avaient l'habitude d'adopter leur document budgétaire en début d'année à le faire en novembre ou décembre dernier. Mais pas ici. Ce faisant, le risque de voir ce budget devenir un débat de campagne est important, aussi bien du côté de la majorité sortante, comme nous venons d'en avoir la démonstration, que des différents candidats. De là à ne pas même annoncer la tenue de ce conseil municipal sur le site de la ville, il y a un pas que vous avez franchi. Nous l'avons suffisamment dit et démontré, le budget prévisionnel est un outil essentiel, mais aussi parfois spécieux. C'est seulement lors du compte financier unique, feu le compte administratif, qu'on observe la réalité des annonces et réalisations budgétaires. Or, nous ne connaissons la vérité des prix du budget 2025 qu'en juin de cette année.

Les chiffres donnés à l'instant par Madame Francisot pour l'année 2025 sont des estimations, là encore, même si c'est le suivi du réalisé. Évidemment, nous ne connaissons l'avenir de ces orientations 2026 dans leur réalité concrète et avérée qu'en juin 2027, beaucoup d'eau aura coulé sous les ponts et un vote des citoyennes et citoyens de Choisy aura eu lieu. Quelques mots du contexte économique, environnemental, social, mondial, continental et national. Nous notons que les remarques formulées ces deux dernières années sur les sources d'évaluation de la conjoncture ont été prises en compte par les services. Ainsi, ce sont les chiffres de la Banque de France qui sont repris et non plus les chiffres du débat budgétaire gouvernemental dont la France entière constate les aspects incertains. Parfois, les prévisions de croissance et d'inflation étaient bien différentes de celles de la Banque de France, de la BCE, du FMI, pour justifier d'ailleurs souvent des économies intenable ou des équilibres factices. C'est donc un progrès dans l'objectivation du contexte, même si, évidemment, comme on dit, la réalité a toujours plus d'imagination que la fiction ou, en l'espèce, que la prospective. Lors des prévisions de la Banque de France, nul n'imaginait le kidnapping d'un chef d'État par la première puissance mondiale pour mettre la main sur le pétrole. Nul ne pensait que l'offensive des USA sur le Groenland, les menaces sur la Colombie et de nombreux pays, la guerre commerciale, connaîtraient une accélération et une intensification de cette ampleur. Le chaos iranien, les révoltes populaires qui traversent ce pays sont un immense espoir de liberté pour ses habitants, en même temps qu'ils font trembler des familles jusqu'à Choisy face à la répression et au silence imposé par le régime ignoble de Téhéran. Là aussi, la question du pétrole rôde en sous-main. Le fait que les marchés indexent encore les prix de toutes les énergies sur le prix du pétrole peut faire craindre des crises graves. Mais, à part la prudence et l'engagement politique et citoyen, ce n'est pas la ville de Choisy et son budget qui imagineront les effets réels de ces crises. Nous aurons à les constater ainsi que leur impact concret. Avec la crise iranienne, c'est toute l'aire géographique allant des côtes de la Méditerranée, d'Israël, de la Palestine et du Liban, jusqu'au contrefort de l'Himalaya, en Afghanistan, qui est plongée dans une crise terrifiante. Pour la paix dans le monde, si on y ajoute les crises et conflits terribles au Congo, en Ukraine, la tentative d'une nouvelle organisation mondiale à la main des USA dans son affrontement commercial mondial avec la Chine et la Russie, les habitants de la planète, dont les Choisyens, ont raison d'être inquiets.

Cela peut paraître lointain de l'administration d'une commune, mais nous pensons que nos concitoyennes et nos concitoyens savent aujourd'hui à quel point le monde est imbriqué avec leur vie quotidienne et les menaces, dont j'ai parlé sur le cours du pétrole, pourraient avoir des effets néfastes, y compris sur les prévisions budgétaires que vous nous présentez. Au niveau national, le budget de la nation, cela a été dit par Madame Francisot, n'a été adopté que la semaine dernière dans des conditions pour le moins rocambolesques, après des semaines d'allers-retours confus entre les chambres, le gouvernement, pour finir par un énième passage en force. Et malgré les belles paroles et une énième ponction sur les collectivités territoriales et particulièrement les communes. Cela est noté dans le document budgétaire. Pour notre part, nous continuons de dénoncer avec constance les manipulations de l'opinion qui assimilent toutes les dettes publiques. Il n'y aura jamais de signe égal entre la dette de l'État qui constitue un déficit et la dette des collectivités qui constitue des investissements et qui, s'ils sont financés par de l'emprunt, sont encadrés et à l'équilibre comme la section de fonctionnement. Nous pouvons le dénoncer, je crois, ensemble ici. D'autant qu'on nous appelle aujourd'hui, quand je dis nous, ce sont les collectivités, à venir participer au rétablissement des comptes publics, comptes publics qui ne sont en réalité dégradés que par le déficit de l'État.

Avant d'en venir au budget de notre ville précisément, une dernière alerte factuelle de conjoncture, loin des polémiques. Toutes les prévisions tablent sur une croissance réduite et une inflation moins forte, mais une inflation tout de même qui, en plus, se cumule avec les inflations terribles des années précédentes. La baisse de l'inflation est une augmentation des

coûts tout de même, pour la collectivité, bien sûr, mais aussi pour les ménages. Pour la croissance, je veux partager avec vous une inquiétude bien précise. Lors des débats budgétaires d'Île-de-France Mobilités, le MEDEF, en la personne de son président d'Île-de-France, a indiqué que le versement mobilité, qui est donc une taxe sur la masse salariale des entreprises de plus de 11 salariés, était en décroissance sur le second semestre 2025, après un bon premier semestre, et devrait l'être tout au long de l'année 2026. Je traduis : le MEDEF lui-même constate une stagnation de la masse salariale et donc du nombre d'emplois et du volume des rémunérations en 2025 et envisage un ralentissement de l'emploi, peut-être même des destructions d'emplois au cours de l'année 2026. Chacune et chacun mesure alors que les prévisions de croissance faibles auront un impact humain, social, économique et de pouvoir d'achat jusque dans les rues de notre ville. Cela appelle, je crois, de la vigilance et une veille sociale de haut niveau prévue dans notre budget.

Pour le budget 2026 de notre ville, nous ne pouvons que constater que celui-ci s'inscrit dans la droite ligne des budgets des années précédentes. En fonctionnement, vous prévoyez une baisse de 3,1 % des charges générales, essentiellement sur la base d'un reflux des prix de l'énergie. Et si cela correspond aux prévisions qui sont à notre disposition, j'ai développé, je crois, au début et à l'instant, les incertitudes internationales sur ce point qui nous font craindre beaucoup, en espérant évidemment que ce ne sera pas le cas. Vous projetez une hausse relativement faible des charges de personnel, notamment, vous l'avez noté, avec l'augmentation des versements CNRACL, mais malheureusement, des besoins en recrutement, notamment ceux concernant le Centre de santé qui devront intervenir en juin si la continuité est réellement assurée. En toute logique, mais j'y reviendrai, les intérêts de la dette bondissent de 21 % en un an. Un petit point positif, enfin, une augmentation du budget du CCAS, encore que celle-ci soit surtout due à des effets mécaniques de gestion du personnel et pas à une anticipation d'une probable dégradation des conditions de ressources et de vie de la part la plus fragile de la population, comme je m'en inquiétais à l'instant.

Enfin, pour le COS, pour le théâtre, pour les associations, tout est projeté à enveloppe constante, comme chaque année, quasiment depuis le début du mandat. Vous appelez ça maintien ou reconduction à l'identique pour pouvoir expliquer que vous n'avez pas remis en cause ces actions. Pourtant, quand les prix ont augmenté de 18,7 % en France depuis 2019, cela constitue, au moins depuis 2022, une baisse objective des capacités de dépenses et donc d'actions de tous ces organismes de 16 %. Au final, voilà le bilan de vos dépenses de fonctionnement en direction de la vie sociale, associative et culturelle de notre ville : une baisse déguisée en stagnation. C'est un peu une spécialité de votre part, car c'est au final le même discours sur les recettes où vous continuez de clamer votre non-augmentation du taux de la part communale de la taxe foncière, qui est une réalité budgétaire. Mais ce choix a été largement accompagné par les hausses de bases locatives décidées par le gouvernement et vos amis. Et le petit cadeau d'affichage de cette année électorale, avec une année exceptionnellement faible de hausse des bases pour 2026, ne fait pas oublier les hausses subies par nos concitoyennes et concitoyens ces dernières années. Il ne suffit pas de le déplorer. Il faut mener une campagne à Choisy, et dans de nombreuses villes d'ailleurs, pour réformer le mode de financement des collectivités, pour que l'État sorte de son mouvement qui consiste à assécher les finances et à faire disparaître les impôts pour financer les collectivités, tout en augmentant sans cesse les transferts de compétences, les démissions de l'État sur des éléments centraux comme la sécurité et l'éducation, obligeant les élus de terrain à chercher des solutions biscornues et insatisfaisantes qui finissent toujours par démanteler l'État, la puissance publique et à déléguer au privé la réponse aux besoins communs. Une question : dans tous les rapports budgétaires précédents, vous nous fournissiez le classement de notre ville pour la DSU. Et nous constatons année après année que nous nous approchions dangereusement de la sortie de ce dispositif, comme nous l'avons vécu dans le mandat précédent. Ce n'est donc pas une critique ou une espèce d'attaque, c'est une inquiétude. Pas de tableau cette année et cela nous inquiète. Nous vous

demandons donc de bien vouloir nous le communiquer, car si cette dotation est en danger cette année ou l'année prochaine, c'est un problème, je crois, de le cacher sous le tapis à quelques semaines des élections.

Vous estimez, c'est d'autant plus un problème, que vous estimez cette recette à 3,8 millions, soit près de 35 % de la dotation globale de financement. Pour les RH, nous ne pouvons que nous inquiéter du manque encore criant dans les services et de votre volonté, je cite, « d'optimiser tous les postes ». En réalité, lorsqu'on se penche sur le tableau des effectifs, on constate encore 250 postes non pourvus dans notre collectivité. Si nous sommes habitués à votre argument des postes ouverts inutiles, et c'est d'ailleurs ce qu'a rappelé Madame Francisot dans sa présentation, cela ne peut être le cas de 25 % des postes ouverts. D'autant qu'à y regarder de près, ce sont les postes dans la filière administrative (37 %), dans le médico-social (30 %) et culturel (28 %) qui sont les moins pourvus. Nous ne pouvons que réitérer cette année notre préoccupation quant au manque d'ATSEM et d'animateurs dans nos écoles. Bien sûr, les obligations légales sont respectées. Pour autant, il s'agit de faire plus et mieux de notre point de vue sur ces postes ainsi que sur tout ce qui concourt au bien-être à l'école, tout en interpellant d'ailleurs plus fortement l'Éducation nationale sur ses obligations et sur le fait de faire mieux en termes de nombre de classes ouvertes et de présence d'AESH.

Sur ce dernier point, le refus par la majorité du SINA, qui compte parmi vos soutiens et compte sur le vôtre, de créer un réel statut pour ces agents est un scandale qui laisse de très nombreux salariés, de très nombreuses familles et enfants dans la difficulté, ce qui pèse sur les classes et la vie scolaire. Là encore, vos silences et vos déplorations en aparté sont insuffisants pour essayer de faire bouger les choses.

Enfin, la section d'investissement. Cette année encore, vous listez des projets de rénovation de rues dont certaines sont dans les tableaux depuis plusieurs années et sans cesse reportées. Vous créez de nouvelles inscriptions en PPI pour annoncer des projets bien opportunément après des années de retard, d'atermoiement et de difficultés patentées à réaliser des projets d'ampleur dans notre ville. Car le problème essentiel de ce budget d'investissement est l'absence de projets d'équipements forts et collectifs d'ampleur pour notre ville, alors même que vous empruntez de plus en plus. Je notais en fonctionnement la hausse de 21 % des intérêts de la dette. Vous prévoyez cette année encore un recours à 10 millions, 9,8 millions pour être précis, d'emprunts pour financer des investissements nécessaires, certes, mais pesants, et pour le coup, ne dessinant pas un avenir pour notre ville.

Au final, vous aurez emprunté 28 millions en trois ans, alors que les taux sont au plus fort après trois années sans emprunt, alors que les taux étaient au plus bas. À titre de comparaison, la précédente majorité lissait les efforts avec 14,5 millions empruntés entre 2017 et 2020. Mais vous le savez, nous ne sommes pas opposés à l'endettement par principe. Cela dit, où sont les projets structurants ? Y compris ceux dont vous parlez sans cesse. Toujours pas d'école projetée au nord de la ville pour alléger l'école Cachin, toujours pas de gymnases, piscine, annoncés sans cesse, mais jamais projetés dans l'action. La cuisine centrale est toujours un fantôme, sans cesse annoncée, mais jamais là. Et même vos annonces sur le quatrième collège sont fantomatiques. Tout individu normalement constitué et curieux qui est allé voir les dessins présentés en juin dernier et le terrain réel projeté ne peut que lister les questions : où seront les bâtiments administratifs ? Où sera le CDI ? La cantine ? Où sera la cour de récréation ? Pas sur le dessin, c'est sûr. Tout motif divers que puisse être sa réalisation. Bien sûr, cela n'est pas dans le budget de la commune, mais tout cela résume assez bien votre mandat.

Beaucoup de bruit, beaucoup de déclarations, beaucoup d'énerverment, de colère, d'accusations, de mensonges, mais peu d'actes, peu de concret. Il y a quelques années, nous dénonçons un mandat d'immobilisme, d'inaction, de non-traduction dans les actes. Vous avez beaucoup fait pour dissimuler cela derrière des actions et des travaux cosmétiques et non durables au cours de ces deux dernières années. Mais l'effet reste là, têtu et concret. Nous ne partageons pas vos orientations. Ce sera aux habitantes et aux habitants de Choisy de dire stop ou encore les 15 et 20 mars. Sans que cela vous étonne, pour nous, ce sera stop et nous espérons, pour Choisy, que la majorité d'entre eux le dira avec nous.

**M. le Maire :** Merci, Monsieur Guillaud-Bataille. À chaque fois que vous disiez une phrase, je savais la prochaine, puisque cela fait maintenant six ans que vous dites la même chose. Et si, qu'on ne fait rien, qu'on cache des choses. Donc, des procès d'intention, des mensonges. Et vous avez osé parler de la Maison de santé. J'en ai écouté, des mensonges, pendant mes campagnes municipales ou avant. Mais s'il y a une cabale et un mensonge monté par vous et vos amis, il s'agit bien de la Maison de santé, dont je vous accuse ici officiellement de l'avoir mise en danger, à cause des mensonges que vous avez été raconter aux médecins. Et vous l'avez cité, il va falloir effectivement embaucher des médecins, ce qui est quasiment impossible. Et je vous invite, Monsieur, puisqu'on vous a invité à la commission de travail, à nous dire comment on pourrait y parvenir alors qu'ils passent d'un statut sous seing privé à un statut pratiquement de fonctionnaire. Alors, si vous savez résoudre ça, je vous laisse ma place, mais immédiatement. Parce qu'en termes de mensonges, vous et vos groupes, vous vous y entendez. Ces insultes permanentes, permanentes dans chaque tract, chaque jour, où vous osez parler de la République.

La République, c'est dire la vérité, ce que j'ai toujours fait pendant six ans. Je n'ai jamais menti à qui que ce soit dans cette ville. Je n'ai jamais menti aux habitants. Votre responsabilité est grande et on peut amener les médecins à qui vous avez été dire que le maire voulait fermer la Maison de santé. Tout le monde a reconnu que c'était un mensonge. Nous avons encore reçu, il y a une semaine, Monsieur Léocadi, le directeur de la CPAM, qui se retire pour ne pas payer 300 000 € de déficit, nous laissant à nous, la commune, 700 000 € de déficit sur les bras. Voilà, Monsieur, ce que vous, vous savez faire. Après, vous avez fait le tour du monde des difficultés de cette planète. Oui, elle est en danger. Ça ne prouve qu'une chose, cher Monsieur : combien nous avons été forts à résister à tout cela. Le COVID, la guerre en Ukraine. Il a fallu faire face, nous qui étions aux affaires pour la première fois. Nous avons fait plus, nous avons fait mieux que les vingt années passées. Vous parlez des rues, Monsieur Guillaud-Bataille, nous en avons refait plus que ces dix dernières années. On nous a laissé un état de la voie publique scandaleux. Scandaleux. Et nous allons continuer à faire ces routes. Nous sommes fiers de tout ce que nous avons fait.

Vos mensonges sur le quatrième collège. Vous avez dit que nous abandonnions le quatrième collège. Il est inscrit au département. Nous l'avons présenté en séance publique en royal avec la présence du président du département. Vous qui disiez qu'il n'y avait pas de terrain, nous avons trouvé le terrain. Et il va se faire. Et vous avez écrit et dit partout que la majorité avait rayé d'un trait de plume le quatrième collège. Mais qui ment ici ? La Maison de santé des Gondoles. Je fournis à tout le monde les tracts, vos écrits sur Facebook. La commune, le maire, a décidé de ne plus faire la Maison de santé des Gondoles. Nous l'avons débloquée, elle était complètement bloquée. Est-elle ouverte ou pas, la Maison des Gondoles ? Elle est ouverte. Vous pouvez ricaner comme vous faites d'habitude, cher Monsieur.

Vous parlez de budget, qu'on cacherait des choses. Je vais vous donner un chiffre. Vous nous dites qu'ici il y a un million. Comment faites-vous ? Vous annoncez à la population, je vais extraire puisque vous en parlez, que vous souhaiteriez, au vu de ce que vous avez

laissé entendre, que nous ne soyons plus là. Je vous souhaite bien du plaisir, cher Monsieur, si jamais la folie prenait les Choisyennes et les Choisyens de vous accorder une majorité, ce que je respecterai bien sûr, parce que je suis républicain et démocrate, contrairement à ce que vous écrivez. Où allez-vous trouver les 3 millions d'euros pour faire la cantine gratuite ? C'est ça votre programme ? C'est ça que vous voudriez qu'on fasse ? C'est 3 millions d'euros, la cantine gratuite. 3 millions d'euros. Monsieur, je vous ai écouté. Un mensonge. Bon, allez, ça va. Non, Monsieur, c'est Monsieur Bauhain qui a mis dans ses tracts. Je les tiens à votre disposition, je les ai là-haut. La cantine gratuite, 3 millions d'euros. Ajoutez-y aussi, pour financer la cantine gratuite, la suppression de la police municipale. Mais ça coûte bien moins cher que la cantine gratuite. Même si vous supprimez la police municipale, vous n'arriverez pas à faire la cantine gratuite. Mais si vous allez supprimer la police municipale, vous venez de dire qu'elle est trop payée. Si elle est trop payée, il faut baisser. Non, mais il faut être logique. Si je dis à quelqu'un : vous êtes trop payé, je baisse son salaire ou je lui demande, ou on va essayer de se séparer des personnes qui sont trop payées. Trop payées, ça veut dire que ce n'est pas mérité, que c'est trop payé. Donc, il faut baisser les salaires. Ensuite, sur tout ce que vous nous reprochez, soi-disant nos gros investissements, autre mensonge : qu'on aurait renoncé à la piscine.

Trouvez-moi dans mon programme de 2020 une seule ligne où il aurait été écrit que j'allais faire une piscine. Nous avons parlé de la piscine durant ce mandat parce que votre majorité, cher Monsieur, en termes d'investissement, à part l'investissement que vous avez cité de 2010, qui correspond au gros crédit de la médiathèque dont nous souffrons encore aujourd'hui, puisqu'à partir de l'emprunt de cette médiathèque, plus rien n'a été possible et je l'avais dénoncé en son temps. C'est le seul gros investissement qui a anéanti tout autre investissement. Cette piscine, Monsieur, aurait dû être reconstruite il y a 25 ans. Il y a 25 ans. Et votre majorité ne l'a pas fait. Donc, nous découvrons en arrivant, elle fuit de partout. Je le savais, mais à ce point-là, elle est en train de couler, on ne sait même pas si elle va tenir encore deux ans ou trois ans. Donc, j'ai dit ici qu'il faudrait investir dans une piscine, là, durant ce mandat. Et bien sûr qu'il faudra l'inscrire sur un prochain mandat. Et une piscine, c'est 20 millions d'euros. 70 ans, c'est une honte. Une piscine qui a 70 ans alors que la durée de vie d'une piscine, c'est 40 ans.

Le gymnase Léo Lagrange, très cher à mon cœur. Quand nous avons vu son état, nous avons même dit : il faut en reconstruire un neuf. Il va falloir le rénover. Pourquoi ? Parce que là aussi, il a 70 ans. 70 ans. Comme pour une piscine, un gymnase doit durer 40 ans. Et c'est nous qui devons faire face à tout ça. Les passerelles de la ville, le pont Rondou, le pont Rondou qui menaçait de s'écrouler, il aurait dû être fait il y a 15 ans. C'est nous qui l'avons refait. La passerelle des Rives de Seine, fermée pendant 15 ans et que vous aviez décidé de détruire. C'est nous qui l'avons refaite. La passerelle des Navigateurs jusqu'à la Prairie, également, qui menaçait de s'effondrer, qui aurait dû être faite il y a 15 ans aussi. C'est nous qui l'avons refaite. Et vous nous accusez de quoi ? D'immobilisme ? C'est une plaisanterie ? Nous avons planté 2 500 arbres. Ça n'a jamais été fait dans cette collectivité. Jamais. Les cours oasis dans les écoles, ça n'avait jamais été fait. Enfin, quoi ? Très bien. Lorsque vous nous dites souvent qu'on préparait un budget en période électorale, vous étiez constamment en période électorale pendant cinq ans.

Mais ça, ce sont des faits. Tout ce que vous avez dénoncé est faux. Les faits le prouvent. Je viens de les citer et je tiens à la disposition des citoyens tous les écrits que vous avez faits là-dessus. Osez dire que vous n'avez pas proposé la cantine gratuite, mais si ce n'était pas le cas, je m'en réjouis. Parce que quelle catastrophe pour nos concitoyens. Cantine gratuite, donc pas de recettes. Avec quoi allez-vous acheter les aliments ? Mais qu'est-ce que vous allez servir aux enfants ? J'ajouterais que dans ce programme, comme l'a dit Madame Francisot, vous le trouverez dans la PPI, nous devons construire une nouvelle cuisine centrale. Une cuisine centrale, c'est aussi près de 10 millions d'euros. On va dépenser

10 millions d'euros pour faire aussi de la cantine gratuite. Mais je sais très bien comment vous vous y prenez. Il y aura 3 % des gens, peut-être, qui auront la cantine gratuite. Et les 80 % des Choisyennes et des Choisyens qui paient comme d'habitude tout, vous augmenterez de temps en temps de 40 % les prix pour ces gens-là. Voilà, c'est tout. On n'est pas dupes. Alors, je veux bien que vous ne soyez pas d'accord avec notre politique.

Et nous avons des points qui tranchent vraiment entre ce que vous voulez faire et nous. Mais ça, vous n'en parlez jamais. Vous nous faites toujours des procès d'intention. Vous nous accusez de mentir. Vous nous accusez de cacher les choses. Vous nous reprochez de ne pas avoir fait de ROB au mois de novembre. Moi, je ne connais pas beaucoup de villes qui l'ont fait, excusez-moi. C'est plutôt une fierté. Je n'ai pas dit qu'il n'y en avait pas. J'ai dit : je n'en connais pas beaucoup. Donc, c'est une fierté pour nous. On aurait pu se cacher derrière notre petit doigt et puis repousser le budget au mois d'avril. Dans un souci de transparence et d'honnêteté, malgré les difficultés, nous avons présenté ce ROB et nous présenterons un budget. Donc, je ne vois pas comment on pourrait nous reprocher en la matière ces choses. C'est quand même assez édifiant. Vous parlez aussi des ATSEM, enfin, quoi? Nous sommes la ville qui emploie le plus d'ATSEM dans les écoles. On est à quatre fois ce que demandent, ce que disent les textes. C'est une ATSEM par école. Nous, on en a une par classe et parfois deux. Et vous l'avez dit, le CCAS, on l'augmente.

La culture, c'est maintenu. Le sport, c'est maintenu. Et vous trouvez que ce n'est rien. Mais dans le contexte actuel, avec toutes les menaces qui pèsent sur nous, avec la fin du monde que vous avez annoncée au début de votre discours, mais maintenir le même budget, c'est un exploit ou c'est nier complètement la réalité dans laquelle nous vivons aujourd'hui. Et c'est parce que nous sommes proches des Choisyennes et des Choisyens que pour nous, comme la petite enfance, l'enfance, c'est intouchable. Et j'espère que jamais nous ne serons contraints de revoir cette politique. Parce que pour l'instant, le budget, il est voté, mais nous avons déjà fait le ROB. Et pour l'instant, nous sommes basés sur les chiffres de 2025. Et là aussi, c'est un exploit malgré tout, parce qu'il y a de l'inflation dans ce pays, il y a une indexation des coûts. Et donc, prendre comme base les dotations de 2025 et bâtir le budget et maintenir le même budget pour les services, oui, c'est un exploit, c'est courageux. Et si nous sommes toujours en responsabilité, nous le maintiendrons. Nous le maintiendrons. Et nous avons été prudents parce que nous avons, dans ce budget, sauvegardé quelques marges de manœuvre, notamment avec un grand scandale que nous avons arrêté, dont nous pourrions parler, c'est que votre majorité a accepté de donner 120 000 € par an à fonds perdus, de l'argent public mis à la poubelle pour financer le Grand Godet, où aucun Choisien, aucune Choisienne, aucun club sportif ne voulait aller et personne n'y allait. C'est de la bonne gestion, ça ?

Mais Monsieur, je vous ai écouté. Alors j'ai mon adjoint au sport ici qui va vous en parler. À part le rugby qui avait pris un créneau, on sait quand même de quoi on parle, si vous permettez. Vous pouvez aller interroger les clubs sportifs. Pas un club sportif n'a été là-bas. Il n'y a que le rugby qui a pris un petit créneau. Donc, on aurait pu louer un terrain à Carrefour-Pompadour, ça nous aurait fait économiser bien de l'argent. Enfin, la ville est sortie de ce scandale et nous allons économiser 120 000 € par an. C'est une poire pour la soif que nous pouvons essayer de redistribuer aux associations ou aux associations sportives. Effectivement, vous dites que ce n'est pas assez. Vous nous reprochez même des choses, mais c'est inouï. La DSU. Mais quelle main avons-nous sur la DSU? Il y a le tableau page 15. Vous dites qu'il n'y a pas le tableau. Il y a le tableau page 15. Donc, regardez-le. Et je suis désolé, c'est l'État qui décide, ce n'est pas nous. Bien sûr. Enfin, je préfère en rester là. Un arbitrage va avoir lieu que toute mon équipe, ma majorité, respectera bien sûr, parce que nous respectons les Choisyennes et les Choisyens.

Ils ont aussi du bon sens, mais c'est ainsi, nous sommes démocrates et c'est eux qui arbitreront. Et peut-être qu'on vous verra à l'œuvre. Mais malheureusement, nous avons vu votre idéologie, votre politique, ce que ça a donné, pendant 62 ans, à Choisy-le-Roi. Mais si les Choisyennes et les Choisyens décidaient du retour de cette politique, bien sûr, vous amenderiez le budget, puisque ce n'est pas pour vous l'imposer que nous l'avons voté, c'est pour la stabilité de notre municipalité, comme ceux qui votent le budget de l'État et qui, effectivement, ne peuvent pas laisser un État sans budget. Donc, ce budget qui ne vous convient pas, mais on ne s'attendait pas à autre chose, et c'est votre droit le plus absolu, il pourra être amendé par un BS, par DDM. Toutes les lignes qui ne sont pas bonnes ou qui vous paraissent suspectes, bien sûr, vous pourrez les changer. Mais il est honnête d'indiquer la couleur dès demain, ce que, sans doute, vous ne manquerez pas de faire, dès demain à la population.

Quant à ma part, oui, je ferai part de ce budget, de nos intentions et justement d'investissements importants, indispensables comme la piscine et le gymnase Léo Lagrange. Ça devient assez dramatique. Et là, la grande affaire, vous nous parlez de l'école quartier Nord. Alors, on peut toujours construire une école, mais une école ne fonctionne que s'il y a des professeurs à l'intérieur. Et on a fait des réunions avec l'inspection académique et nous avons fait des réunions avec les démographes. Et tous nous disent une baisse très forte du nombre d'enfants à cause de la natalité qui est en forte baisse. Tous nous ont demandé de ne pas faire cette école. Le dernier démographe, lorsque nous sommes arrivés en 2020, qui travaillait pour la ville, nous avait déjà averti en 2020 que la natalité baisserait, que le nombre d'enfants baisserait. Et pour cause, nous avons subi des fermetures de classes où on n'a pas pu faire face, malgré bien sûr, comme il est d'usage, de protester contre une fermeture de classe, mais lorsque le nombre d'élèves n'y est pas, il faut bien se rendre à la réalité. Alors, informez les Choisyennes et les Choisyens que vous allez construire une école fantôme où il n'y aura pas de professeurs dedans, puisque l'inspection académique nous a alertés, à moins que vous fassiez une école privée, mais qui ne sera pas, dans ce cas-là, sous contrat. Puisqu'une école privée est sous contrat, c'est aussi l'inspection académique qui envoie les profs. Ils nous ont bien dit qu'ils n'enverront pas de profs dans une nouvelle école au vu de la situation démographique actuelle. Vous pouvez nier la situation démographique, vous pouvez nier qu'il n'y a plus d'argent en France, vous pouvez nier tout ce que vous voulez. Cependant, les réalités sont là et peut-être que vous devrez les affronter. Donc, je note : suppression de la police municipale. Suppression de la police municipale. Création d'une école dans le quartier Nord. Cantine gratuite. C'est magnifique. Demain, on pourra prendre votre acte et puis les montrer. Non, l'AIFI, je ne sais pas ce que c'est. Peut-être l'EFI, mais l'AIFI, je ne sais pas. Je sais qui est Monsieur Bourin, puisqu'il n'arrête pas, de toute façon... Je sais lire ce qu'il écrit. Je suis désolé.

Enfin, maintenant, il faut voter. Il ne faut pas voter ? Non, excusez-moi. Oui, c'est vrai. Là, vous avez raison, c'est un dont acte, donc nous n'allons pas voter. Très bien. On vous donne rendez-vous pour voter le budget le 18 février et là, c'est dont acte.

Donc, merci de ces échanges enrichissants. On apprend des choses.

Enfin.

## **URBANISME**

→ **Approbation du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Local (CRACL) 2024 de la ZAC des Hautes Bornes**

→ **Approbation du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Local (CRACL) 2024 de la ZAC du Port**

**M. le Maire** : Maintenant, nous passons à autre chose. Là, il faudra voter. C'est le CRACL de la ZAC des Hautes Bornes en 2024. Sur la ZAC des Hautes Bornes, qui est pratiquement terminée, il nous reste encore les petites entreprises artisanales ou les TPE qu'il faut déménager. C'est une ZAC qui se termine quand même bien, avec des logements de qualité. Il n'y a pas de gros problème. Si vous avez des interventions ou des questions là-dessus ? Non ? Après, il y a le CRACL pour le quartier du Port. À propos du quartier du Port, là aussi, une annonce importante : BNP Duval, qui est sur les projets du quartier du Port, arrivait en fin de ZAC, il fallait qu'ils achètent les terrains, sinon c'était 15 millions d'euros de pénalités qui nous pendaient au nez. Ils ont acheté les terrains, parce que c'est quand même curieux, ça fait des années qu'ils travaillent là-dessus, qu'ils présentent des projets, mais ils ne s'étaient toujours pas rendus propriétaires des terrains auprès de la SADEV. Donc, je crois qu'ils ont payé 50 % des terrains au mois de juillet.

**M Druart** : C'est ça.

**M. le Maire** : Et les autres aussi, normalement, au mois de décembre.

**M Druart** : Ils ont eu jusqu'en février...

**M. le Maire** : Février. Ils ont payé 50 % des terrains au mois de juillet. Le solde sera payé là en février. Ça concerne la construction de 179 logements accompagnés de commerces et de résidences étudiantes. Les années COVID et la guerre en Ukraine, avec le renchérissement des matériaux, ont fait que tout cela, comme dans beaucoup de villes, beaucoup de programmes ont été bloqués. Ça redémarre. Ils ont repris la commercialisation des logements avec une baisse au mètre carré, qui reste quand même, vu l'endroit en bord de Seine, le dernier projet bord de Seine en Île-de-France. Ils ont baissé un peu. Je crois que ça va se négocier entre 4 500 et 4 800 € le mètre carré, ce qui reste une somme, bien sûr, mais justement, aux Hautes Bornes, Next City, filiale de Valoffice, avec un degré de qualité...

**M Druart** : Expansiel.

**M. le Maire** : Expansiel, pardon. Qu'est-ce que je raconte ? Merci Fred. Je suis un peu fatigué. C'est Expansiel. On commercialisait quand même à 4 200 € le mètre carré, des appartements qui n'auront rien à voir ou dont on peut dire qu'ils sont quand même enclavés. Ils ont tout vendu. Donc, je pense que la qualité des matériaux que nous avons demandée et l'emplacement privilégié en bord de Seine, ça reste intéressant et nous ferons en sorte d'aider les habitants qui voudront se porter acquéreurs. Après, il reste aussi les terrains qui sont à côté de la gare et qui appartiennent à ICAD. Pour X raisons, ils n'ont rien voulu faire pendant 15, 20 ans. Vous voyez, ce n'est pas de ma faute, mais apparemment, le dialogue ne passait pas avec l'ancienne majorité. Et plutôt que de construire quelque chose, ils ont tout bloqué pendant 15 ans. Là aussi, nous n'avons peut-être rien fait, mais nous avons réussi à débloquent la situation, à ramener ICAD autour de la table des négociations et ils vont déposer un permis. Ils sont sur un projet de résidence pour jeunes actifs et surtout de la construction d'un EHPAD. Nous espérons bien sûr que tout cela aille au bout, mais comme vous l'avez dit au début de votre intervention sur le point précédent, avec tout ce qui se passe dans le monde, chaque jour peut réserver une surprise et espérons que les plus mauvaises surprises que craignent les Choisyennes, les Choisyens, les Français, n'arrivent pas.

Ce sont des informations importantes à propos du CRACL sur les deux gros lots qui nous restent à Choisy. Si vous voulez intervenir sur le CRACL, sinon, ce sont les derniers points de l'ordre du jour. Je crois qu'il faut voter.

Le CRACL de la ZAC des Hautes-Bornes. Y a-t-il des votes contre ? Je n'en vois pas. Des abstentions ?

*Vote de la délibération n° 26 005*

Ont voté pour : 38

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, LAUTERNIER Lucie, FONTAINE Sabrina, ALIROL Béatrice, SASU Hancès, GARROUT Karim, THIAM Moustapha, COHEN Rachel, POUDY Franklin, CHIRrane El Arbi, OMRANE Alain, DIMMET Jocelyne, CHASSAY Laurent, BANCE Stéphane, FADLI Hafida, BEZACE Mathilde, FOURNIER Laura, BENKAHLA Malika, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, Hamida BOUGUEROUA, ESSONE MENGE Terence, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

*La délibération n° 26 005 est adoptée à l'unanimité.*

**M. le Maire** : C'est voté. Je vous remercie.

Le CRACL de la ZAC du Port, y a-t-il des voix contre ? Abstentions ? Je n'en vois pas.

*Vote de la délibération n° 26 006*

Ont voté pour : 38

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, LAUTERNIER Lucie, FONTAINE Sabrina, ALIROL Béatrice, SASU Hancès, GARROUT Karim, THIAM Moustapha, COHEN Rachel, POUDY Franklin, CHIRrane El Arbi, OMRANE Alain, DIMMET Jocelyne, CHASSAY Laurent, BANCE Stéphane, FADLI Hafida, BEZACE Mathilde, FOURNIER Laura, BENKAHLA Malika, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, Hamida BOUGUEROUA, ESSONE MENGE Terence, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

*La délibération n° 26 006 est adoptée à l'unanimité.*

**M. le Maire** : C'est voté aussi. Je vous en remercie.

**Administration Générale****→ Compte-rendu des décisions L-2122-22 du Code général des collectivités territoriales**

**M. le Maire** : Il reste bien sûr à voir le compte-rendu des décisions générales L2122-22. Y a-t-il des questions sur le tableau des décisions qui vous a été présenté ? Je n'en vois pas. Très bien.

Donc, ce conseil se termine. Merci à vous. Merci de vos interventions et de votre présence. Et je vous dis donc au 18 février. Bonne fin de semaine.

*La séance est levée à 21 h 14.*